

IDENTIFICATION Attention : Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement

Votre employeur : Date d'entrée : / /

Vos coordonnées :

Nom :
Prénom :
N° Sécurité sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse (personnelle) :
CP : Ville :
Tél. :
E-mail : @

Votre type de versement

Attention : ne choisissez qu'un seul type de versement

- par carte bancaire** directement en ligne depuis votre espace personnel sur www.groupama-es.fr
- par chèque** à l'ordre de « Groupama Épargne Salariale », il doit être à votre nom (ou compte joint).
- par prélèvement** en cas de mise en place de versements programmés, joindre un RIB à votre nom et précisez la périodicité ci-après.

RÉPARTITION DES VERSEMENTS VOLONTAIRES

Choisissez un ou plusieurs fonds en indiquant un minimum de 10 € par fonds. Si vous avez opté pour le prélèvement régulier, inscrivez le montant du prélèvement (et non le montant total sur l'année) :

Nom du fonds	Gestion libre	Gestion pilotée
<input type="checkbox"/> 89189 GER Perspective Trésorerie €	Cette option vous permet de bénéficier d'une planification automatique d'arbitrages successifs de votre épargne afin de la réorienter progressivement sur des fonds sécurisés en fonction de la date présumée du départ à la retraite (67 ans par défaut). Vous pouvez avoir une partie de votre épargne en gestion pilotée et une partie en gestion libre. Montant (minimum 40 €) : €
<input type="checkbox"/> 89199 GER Perspective Dynamique €	
<input type="checkbox"/> 89239 GER Perspective Équilibre €	
<input type="checkbox"/> 102349 GER Perspective Solidaire €	
<input type="checkbox"/> 107209 GER Perspective Prudent €	
<input type="checkbox"/> 117789 GE Perspective Actions Internationales €	
<input type="checkbox"/> 117819 GE Perspective Sélection PME-ETI €	
<input type="checkbox"/> 117829 GE Perspective Court Terme €	
MONTANT TOTAL (minimum de 40 €) €	

VERSEMENTS VOLONTAIRES DÉDUCTIBLES

Vous pouvez déduire de vos revenus imposables les versements volontaires effectués dans le PERCOL-I. Les sommes seront alors fiscalisées au moment du retrait selon la réglementation.

- Je choisis de bénéficier des versements déductibles dans le PERCOL-I
- Je renonce aux versements déductibles
- ATTENTION : votre choix est irrévocable**

MODALITÉS

- Les versements réalisés sur le PERCOL-I sont régis par les modalités de l'accord PERCOL-I / PEE de l'entreprise (accord du 10/07/2017).
- Un document d'identité vous sera demandé pour tout versement à partir de 8000 €, accompagné d'un avis d'imposition pour un versement d'un montant de 15 000 € et plus.

Mandat de prélèvement SEPA :

En choisissant les versements réguliers par prélèvement, vous autorisez Groupama Épargne Salariale (créancier) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte figurant sur le RIB ci-joint des montants dus au titre de vos versements programmés sur votre plan d'épargne salariale.

Périodicité du prélèvement :

- MENSUELLE** soit le dernier jour ouvré de chaque mois
- TRIMESTRIELLE** soit le dernier jour de chaque fin de trimestre civil (mars, juin, septembre, décembre)
- SEMESTRIELLE** soit le dernier jour ouvré de chaque fin de semestre civil (juin, décembre)

NB : le versement de décembre n'est pas pris en compte dans le calcul de l'abondement de l'année

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement du plan, des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur remis par mon entreprise et disponibles sur www.groupama-es.fr, ainsi que des modalités de fonctionnement des versements individuels jointes au présent bulletin.
- J'atteste sur l'honneur que mon versement est conforme à la réglementation, notamment qu'il provient bien de mes avoirs personnels.

Fait à :
Le : / /

Signature :

Une fois complété, daté et signé, faites parvenir ce bulletin à : **Groupama Épargne Salariale - Service Clients - 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9** accompagné de votre chèque (libellé à l'ordre de Groupama Épargne Salariale) ou d'un RIB à votre nom pour le(s) prélèvement(s).

Conformément au Règlement RGPD, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer, pour motif légitime, au traitement en écrivant au Délégué Relais à la Protection des Données : Groupama Épargne Salariale – Service du Contrôle interne – 2 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre ou par courriel : controleinterne@groupama-es.fr